

# L'enseignement supérieur et les institutions de recherche

Bref historique



# Plan de l'exposé

Les universités

Les « grandes » écoles et classes post-bacs de lycées

Les organismes de recherche

# des universités catholiques à l'Université laïque

XIIIème siècle : universités religieuses

1793 : suppression des universités, création des écoles

1806 : l'Université Impériale et les facultés

1810 : les universités humboldtiennes

1875 : les libertés académiques

1896 : les nouvelles universités

# Les universités catholiques

Les plus anciennes, fondées, au XIII<sup>e</sup> siècle, sont Paris, Toulouse et Montpellier.

Elles sont 22 à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Il s'agit de corporations sous l'autorité du Pape.

Pas de libertés académiques, mais quelques périodes plus tolérantes: exemple accueil de savants juifs ou arabes à Montpellier.

Quelques heurs avec le pouvoir politique à la Renaissance sur le contenu des enseignements : ex. François 1er crée le Collège de France, avec l'idée de moderniser les contenus d'enseignement.

# Les écoles spéciales de la Convention

Ecole  
Polytechnique

Conservatoire  
National des  
Arts et Métiers

Museum  
d'histoire  
naturelle

Ecole des  
Beaux-Arts

Ecole normale

Ecole spéciale  
des langues  
orientales

# L'Université impériale

*« Il sera formé, sous le nom d'Université impériale un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'Empire. »*

- L'Université, dirigée par un grand maître, assure tous les niveaux d'enseignement : écoles primaires, institutions, collèges, lycées, et **les facultés**.
- **Cinq facultés remplacent les écoles spéciales.**  
théologie, droit , médecine, sciences (mathématiques et physique) et lettres.
- Leur direction est assurée par un doyen, choisi par le grand maître dans le corps des professeurs.
- Elles délivrent trois diplômes :  
baccalauréat, licence et doctorat

# Universités humboldtiennes (Berlin - 1810)

« *Permettre aux étudiants de devenir des individus autonomes et des citoyens du monde en développant leurs propres pouvoirs de raisonnement dans un environnement de liberté académique.* »

## Les universités

- Etablissements autonomes pluridisciplinaires
- Unifier la recherche et l'enseignement des sciences comme des arts:  
*l'enseignement guidé par la recherche actuelle*
- Liberté académique inconditionnelle : *la recherche impartiale et indépendante des influences idéologiques, économiques, politiques ou religieuses.*

## Les facultés

- Facultés monodisciplinaires
- Pas de recherche
- Décisions centralisées Sous l'autorité de l'Etat : contenu des enseignements, nomination des doyens et des profs

# la loi Wallon du 12 juillet 1875 Les libertés académiques retrouvées

- Inscrit les **libertés académiques** dans les facultés
- Met **fin au monopole d'état** dans l'enseignement supérieur
- La loi permet l'existence d'« universités libres » si elles réunissent trois facultés. Cinq établissements universitaires privés sont ainsi créés, à Paris, Lille, Lyon, Angers et Toulouse : les « *Cathos* ».
- La **loi du 18 mars 1880** relative à la liberté de l'enseignement supérieur interdit aux établissements privés d'enseignement supérieur, sans pour autant remettre en cause leur existence, de se nommer « université ».
- Cette interdiction est toujours en vigueur. Ces établissements portent le titre officiel **d'instituts catholiques**.



# Quelques évolutions avant 1968

1886 : les corps des facultés régionales redeviennent universités et peuvent délivrer les diplômes. Création de laboratoires de recherche en physique, chimie, biologie.

Après la première guerre mondiale, certains enseignements se développent : pharmacie, économie, sociologie, psychologie

Après la seconde guerre mondiale :

- Création des CHU (1958)
- Création des IUT (1966)

# Les écoles

---

Conséquence de  
la la Loi de 1875

Ecoles publiques

Ecoles privées :  
ES libre  
ES technique

Plus ou moins de  
recherche

Un enseignement  
de qualité très  
hétérogène

Les secteurs de  
formation les plus  
rémunérateurs

Un petit nombre  
d'étudiants  
sélectionnés

Lieux de  
reproduction  
sociale des élites

# Les classes post-bac des lycées

STS : [décret](#) du 26 février 1962

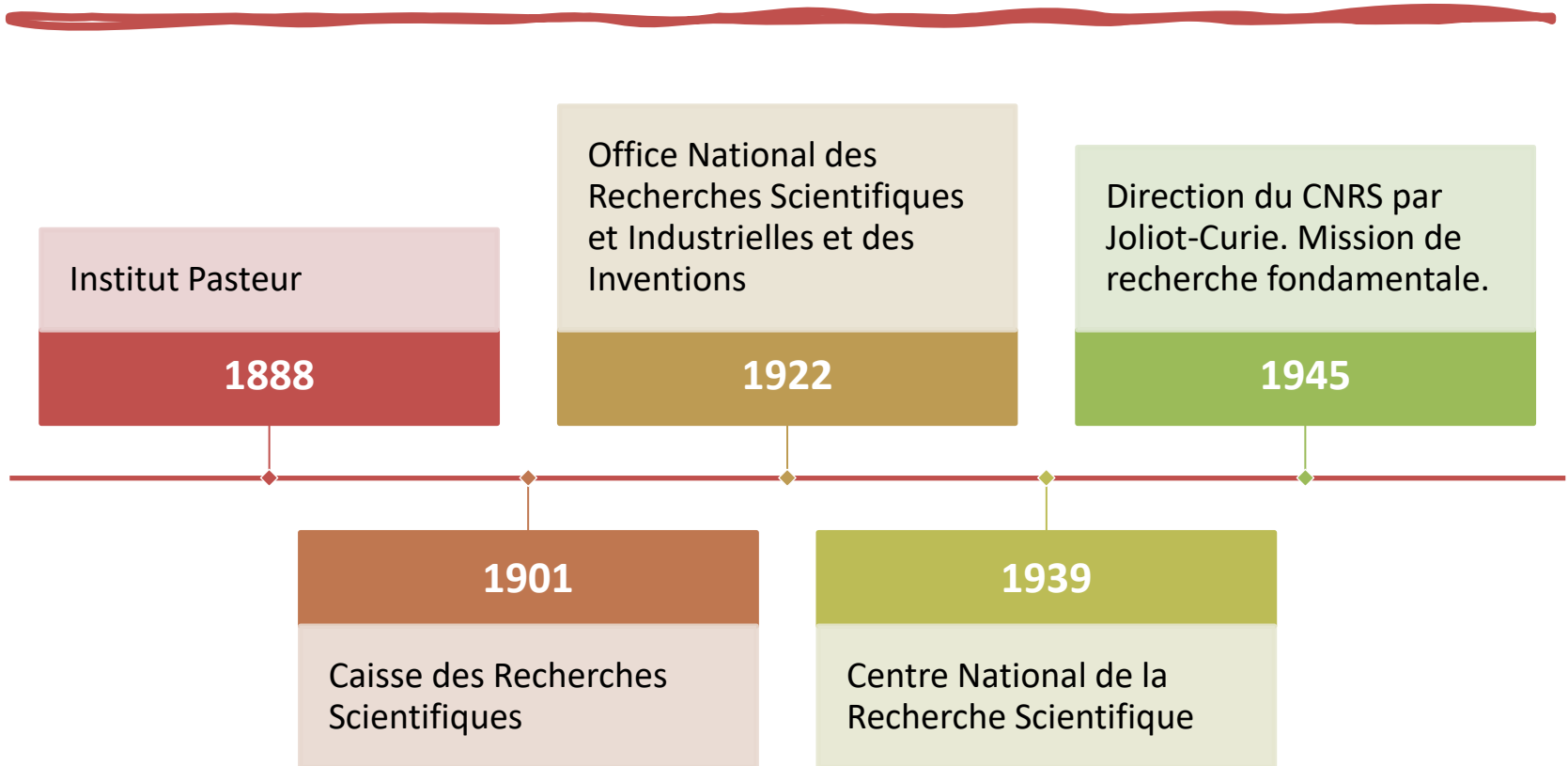
Eloignement géographique des universités

Demandes des industriels

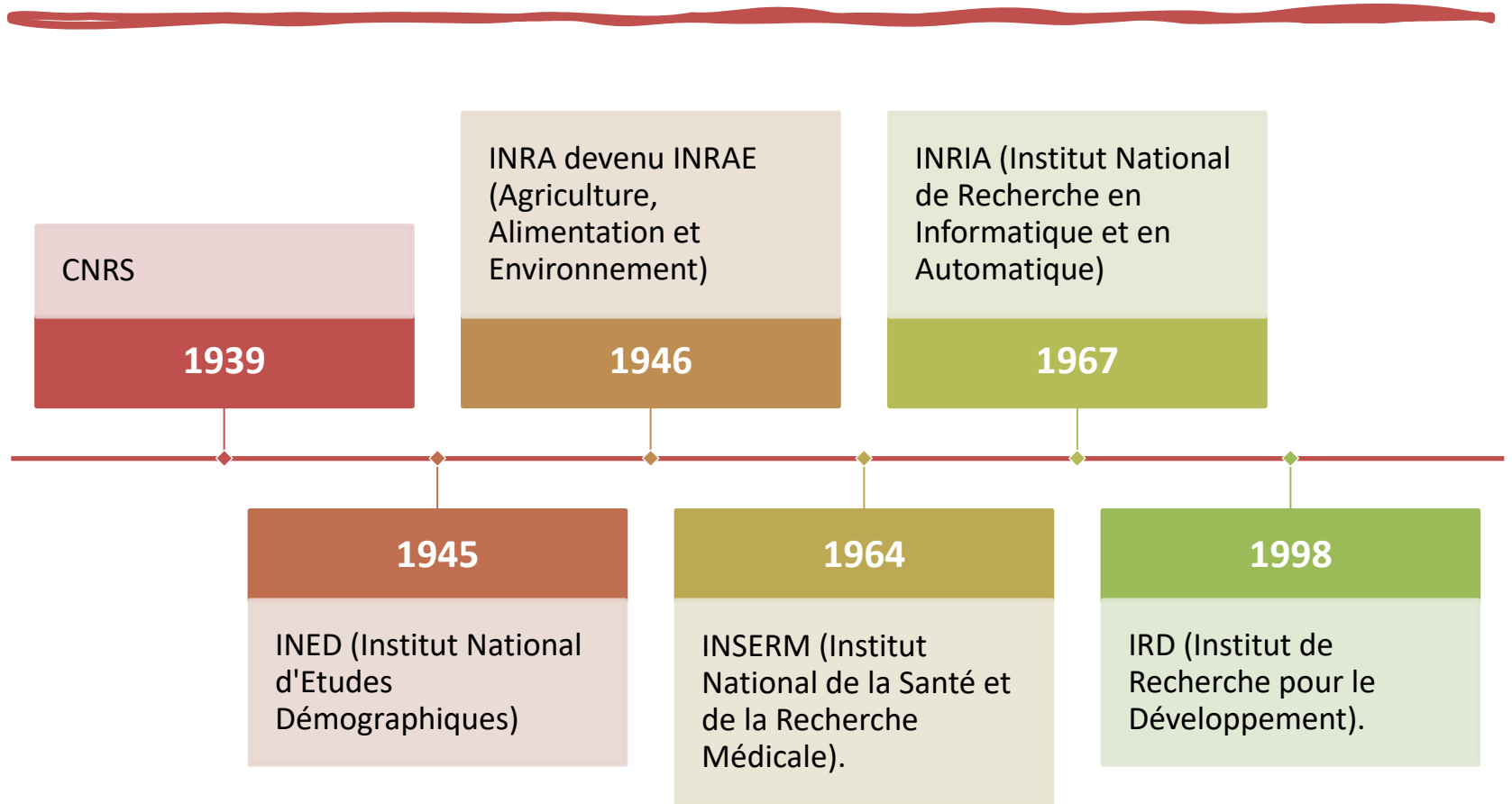
CPGE : évolution des concours

Sélection des meilleurs élèves pour préparer les concours aux grandes écoles « élite républicaine »

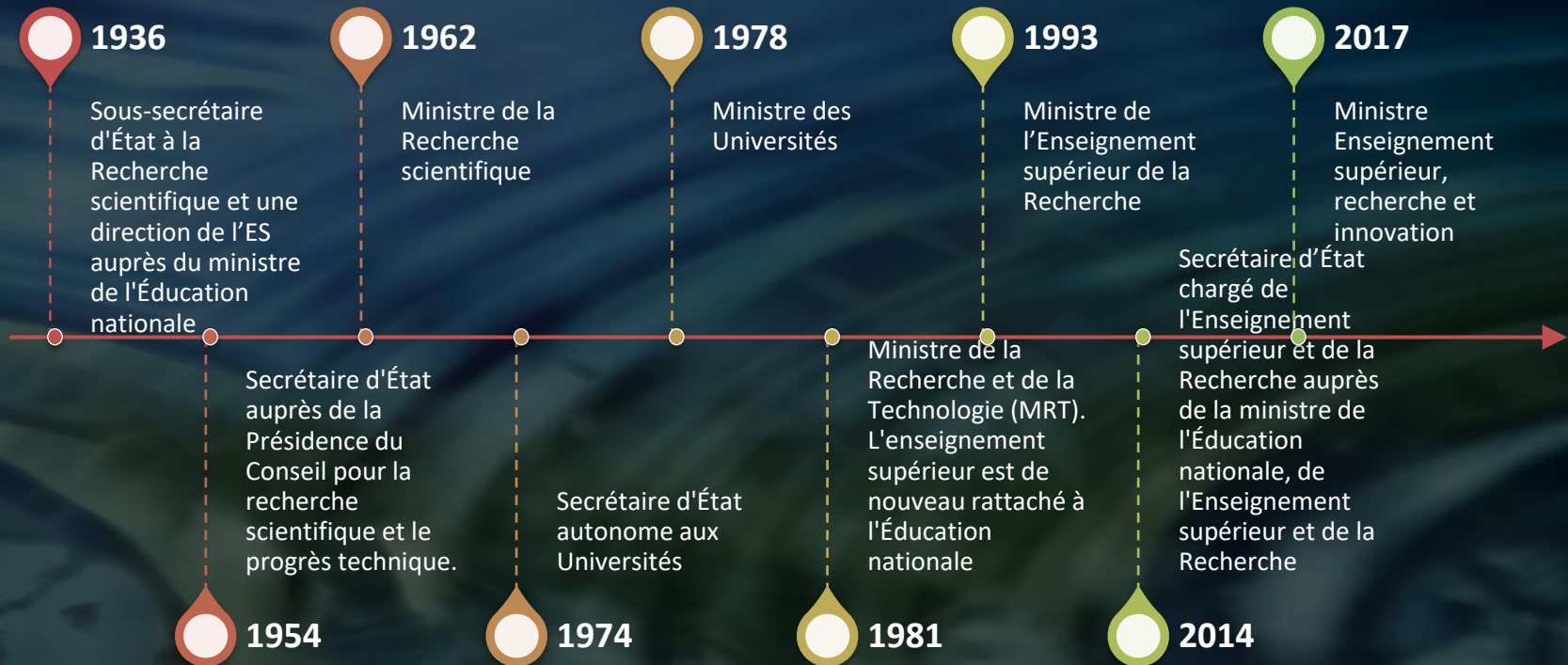
# Développement d'une recherche sans connexion avec l'enseignement



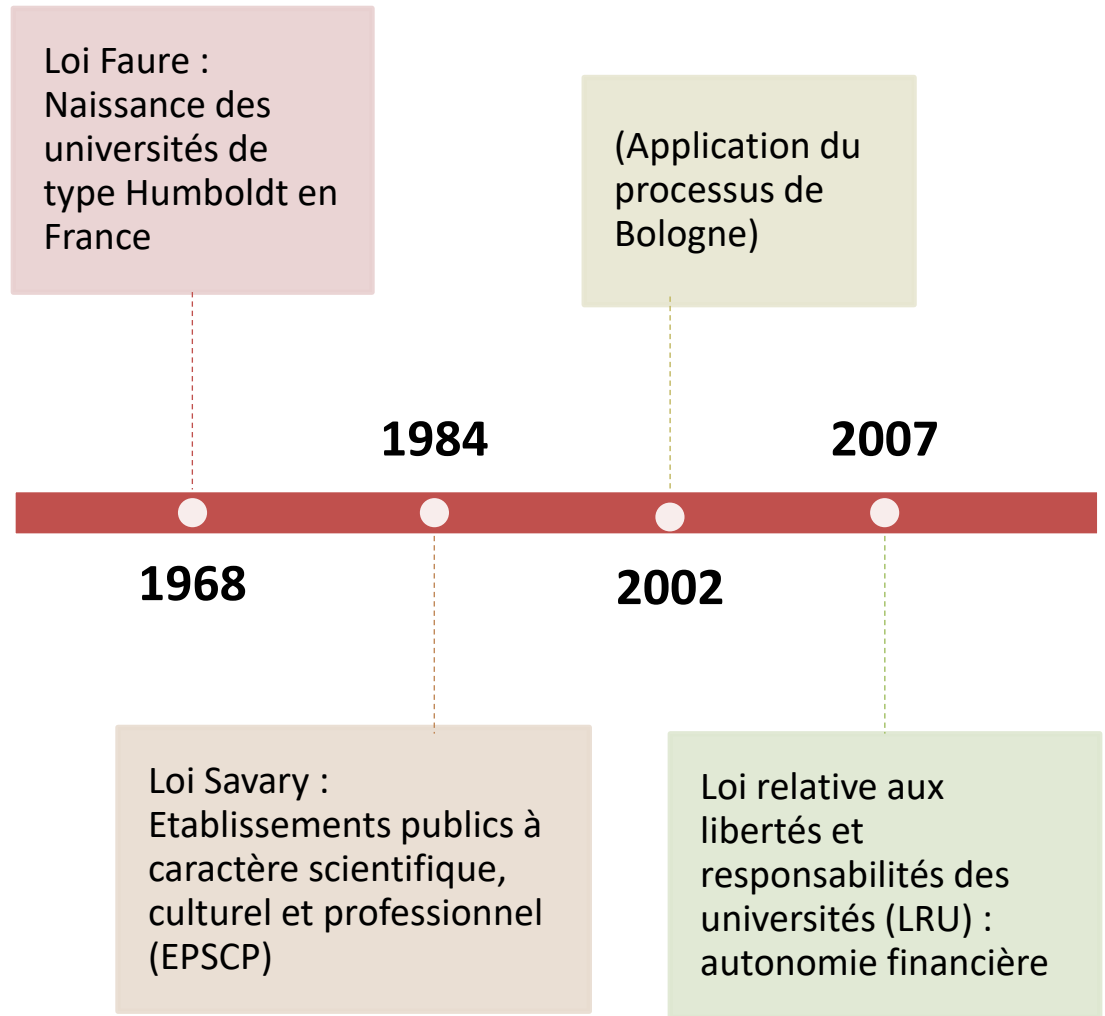
# Et à la suite



# Quelle tutelle politique ?



Les  
universités  
à la  
conquête  
de leur  
autonomie



# Des Lois de programmation de la recherche

## **1982 - Loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France**

Création des EPST et des corps de chercheurs (CR  
et DR)

## **2006 - Loi de programme pour la recherche**

Création des PRES. Pôles de recherche et  
d'enseignement supérieur

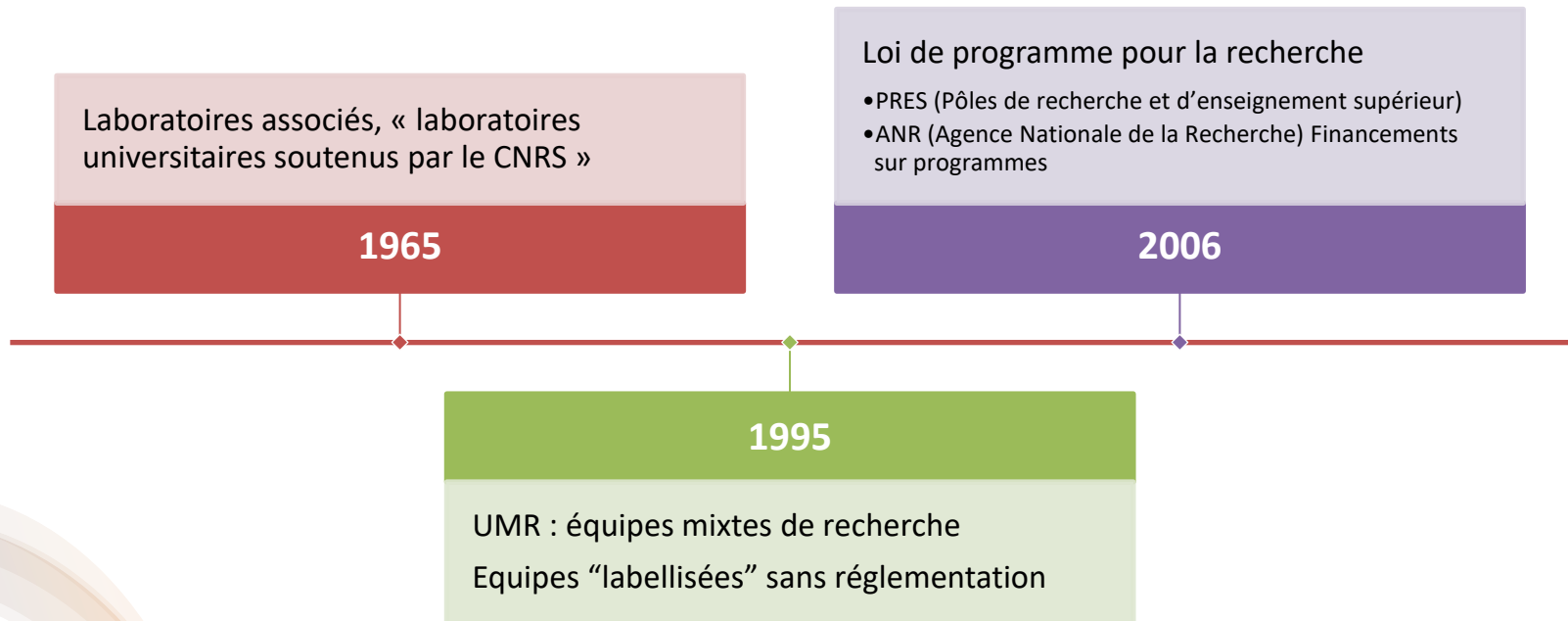
Création de l'ANR. Financements sur programmes

Création de l'AERES. Agence d'évaluation de la  
Recherche et de l'Enseignement supérieur

## **2020 - Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.**



# Le lent retour de la recherche dans les universités



# Où en sommes-nous en 2022 ?

**La France compte plus de 3 500 établissements d'enseignement supérieur publics ou privés, dont :**

66 Universités Publiques

176 établissements supérieurs privés  
(accès sans concours)

150 « grandes écoles » (accès sur concours)

## **Etablissements de recherche**

### **EPST :**

CNRS – INRAE – INED – INRIA –  
INSERM – IRD

### **EPA :**

IGN – IHEST – Météo-France

### **EPIC :**

ADEME – BRGM – CEA – CIRAD – CNES –  
CSTB – IFREMER – LNE - ONERA

# Merci de votre attention

